



LE PLAN ABATTOIRS





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE



- I. Rappel du contexte
- II. Commissions interrégionales des abattoirs
- III. Plan d'aides
- IV. Observatoire national des abattoirs
- V. Calendrier

I. Rappel du Contexte

Principales conclusions des audits

1) Faiblesse du réseau des abattoirs:

- **sur-capacités d'abattage** malgré la restructuration de ces dernières années et la disparition de 21 % des outils entre 2001 et 2010
- **déséquilibre géographique** : des déserts d'abattoirs dans certaines régions coexistent avec un maillage trop dense dans d'autres régions.

2) Fortes contraintes pesant sur une activité à faible valeur ajoutée:

- Coût du traitement des déchets et co-produits
- Poids prépondérant **et forte variabilité des charges**



3) un réseau d'abattage qui ne sera pas en mesure de relever les défis européens et mondiaux qui se profilent, si les tendances observées aujourd'hui perdurent en matière de :

- stratégie collective sur les marchés nationaux et internationaux
- de structuration des filières
- d'adaptation des produits à l'évolution de la demande

➔ **Environ 20 % des outils seraient alors amenés à fermer** sans que le secteur n'ait de visibilité ni n'ait élaboré une stratégie sur ces fermetures.

4) D'autres scénarii ont été établis par le cabinet Blézat Consulting.

Tous se traduisent par :

- une réduction du nombre de sites variant, selon les hypothèses entre - 9 % et - 27 % ;
- un développement de la spécialisation des outils.



Face à ces constats, un objectif :

- favoriser l'émergence d'un réseau structuré des abattoirs, adapté aux besoins de la production et de la consommation.**

Deux leviers :

- Favoriser une répartition géographique adéquate des outils en fonction des besoins, afin d'optimiser le taux d'utilisation des outils et de limiter les disparités géographiques.
- Améliorer la compétitivité des outils



Un plan abattoirs élaboré autour de 3 axes :

- des commissions interrégionales d'abattage
- un volet aides (aménagement des aides aux IAA de FranceAgriMer : plafonds et mode d'attribution revus) ;
- un Observatoire National des Abattoirs



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Commissions interrégionales des abattoirs

- Définition et état d'avancement du dossier
- Missions et objectifs
- Diagnostic
- Stratégie nationale
- Avis sur les aides

Définition

Des instances de réflexion rassemblant...

- professionnels de l'abattage, de la mise sur le marché, de la production, de la transformation, de la commercialisation et de la distribution ;
 - services de l'État et collectivités locales ;
 - chambres d'agriculture, chambres des métiers, chambres de commerce.
-
- ... à un niveau de réflexion pertinent :
 - 6 grandes interrégions ;
 - Un découpage unique pour toutes les filières de production.

3 novembre 2011 _ commissions interrégionales 2



État d'avancement

- Textes réglementaires parus le 7 février 2012
 - Décret instituant les commissions, leurs missions, composition et zonage ;
 - Arrêté du PM pour désigner les préfets coordonnateurs.
- A venir :
 - Désignation des membres des commissions par les organisations professionnelles ;
 - Nomination des membres de chaque commission par arrêtés préfectoraux.

Missions

- Des instances avec un **triple rôle** :

1. réaliser un **diagnostic de la pertinence** des outils d'abattage, partagé par tous les acteurs, privés et publics ;
2. définir les **perspectives d'évolution de l'offre d'abattage** au niveau du bassin en lien avec les capacités de production, pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et relever les défis de demain ;
3. formuler des **avis concernant les demandes d'aides** aux investissements et à la restructuration réalisées par les outils d'abattage.

Mission 1 : Diagnostic de l'état de l'abattage

Les objectifs du diagnostic sont les suivants :

- Disposer d'un outil partagé par tous les acteurs d'un territoire donné présentant les perspectives des capacités d'abattage et de production de l'interrégion et les dynamiques de flux ;
- Aider à la réflexion sur la stratégie que souhaite privilégier l'interrégion en matière d'abattage.

Mission 1 : Diagnostic de l'état de l'abattage

- Le diagnostic consiste à présenter l'état de l'abattage au niveau d'une interrégion. Il doit notamment récapituler :
 - L'état et les perspectives de la production : le nombre d'exploitations et le nombre de têtes / espèces par rapport aux volumes abattus ; l'évolution de la production sur les 3 dernières années ;
 - les flux entrants et sortants des animaux venant se faire abattre dans l'interrégion ou au contraire allant se faire abattre hors de l'interrégion ;
 - le nombre, la situation économique et sanitaire des outils d'abattage ainsi que leurs capacités d'adaptation par rapport aux nouvelles normes environnementales.
 - l'analyse des sous/sur-capacités d'abattage de l'interrégion par rapport aux capacités de production et aux flux ;
 - les démarches commerciales et contractuelles entreprises (notamment SOQ).

Travail en amont par les DRAAF pour discussion en commission

Mission 2 : Stratégie interrégionale



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Les objectifs de la stratégie sont les suivants :

- Identifier les besoins de la filière dans l'interrégion en matière d'abattage
- Décliner des choix de l'interrégion en terme d'abattage ;
- Enrichir la réflexion nationale des réflexions menées à un niveau territorial approprié ;
- Constituer un outil d'aide à la décision pour tous les services de l'Etat, voire des collectivités territoriales tant dans l'attribution d'aides que dans la définition de leurs politiques de développement.



Les réflexions des commissions interrégionales des abattoirs devront s'inscrire dans la **stratégie nationale** dont les axes majeurs sont les suivants :

- **Favoriser une répartition géographique adéquate des outils en fonction des besoins,**
 - Constat : fortes disparités en terme de capacités d'abattage sur le territoire
 - Objectif : optimiser le taux d'utilisation des outils et limiter les disparités géographiques.



- **Améliorer la compétitivité des outils :**
 - **Favoriser la restructuration des outils et le développement de stratégies économiques adaptées ;**
 - Constat : abattoirs intermédiaires les plus en difficulté
 - Objectif : accompagner la restructuration du secteur,
 - **Accompagner la modernisation des outils ;**
 - Constat : nouvelles évolutions réglementaires à venir
 - Objectifs : accompagner, par des soutiens publics, ces démarches afin de consolider, dans les bassins, les entreprises viables à terme.



– Aider à la sécurisation des relations entre les abattoirs et leurs partenaires.

- Constat : Nomadisme des opérateurs / absence de contractualisation / absence de prestations de services
- Objectifs : recenser ou proposer les mesures que l'Etat pourrait favoriser ou accompagner réglementairement ou financièrement :
 - prise participation par un abatteur au capital d'un abattoir
 - contrat de prestation de services
 - engagement d'un abatteur à approvisionner un outil sur une durée donnée, contractualisation etc



Chaque commission territorialement compétente sera consultée dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif d'aides par FranceAgriMer, visant à accompagner la restructuration et la modernisation des outils.

Avantage :

- Adosser l'octroi d'aides publiques de toute nature à une stratégie co-construite

Type d'aides

Une enveloppe dédiée à un plan d'aides spécifiques pour les abattoirs dans le cadre des plans stratégiques gérés par FranceAgriMer.

Des aides

- regroupées dans une décision spécifique de FranceAgriMer
- qui se fonderont sur le corpus de notifications à la Commission européenne (aides à l'investissement et à la restructuration pour les industries agro-alimentaires)
- modifiées à la marge de façon à s'appliquer au mieux au contexte particulier des abattoirs.

4 types d'aides :

- Aide à l'investissement immatériel ;
- Aide à l'investissement matériel d'innovation ou de modernisation ;
- Aide à l'investissement matériel suite à une restructuration ;
- Aide à la restructuration.

Procédure d'instruction

Objectif à terme :

- procéder à des appels à projets à compter de 2013 pour l'attribution de ces aides à l'investissement.
- priorités de ces appels à projets déterminées en fonction des orientations et observations qui auront émergé des réflexions menées par les commissions interrégionales des abattoirs.

–

Pour 2012, le travail des commissions n'ayant pas encore débuté, il n'est pas envisageable de lancer une telle procédure.

Les demandes d'aides seront donc instruites selon la procédure habituelle d'attribution des aides d'investissement de FranceAgrimer, en y introduisant un avis en opportunité des commissions interrégionales d'abattage.

Projets devant être déposés au 30 septembre 2012. Enveloppe fermée.

Observatoire national des abattoirs

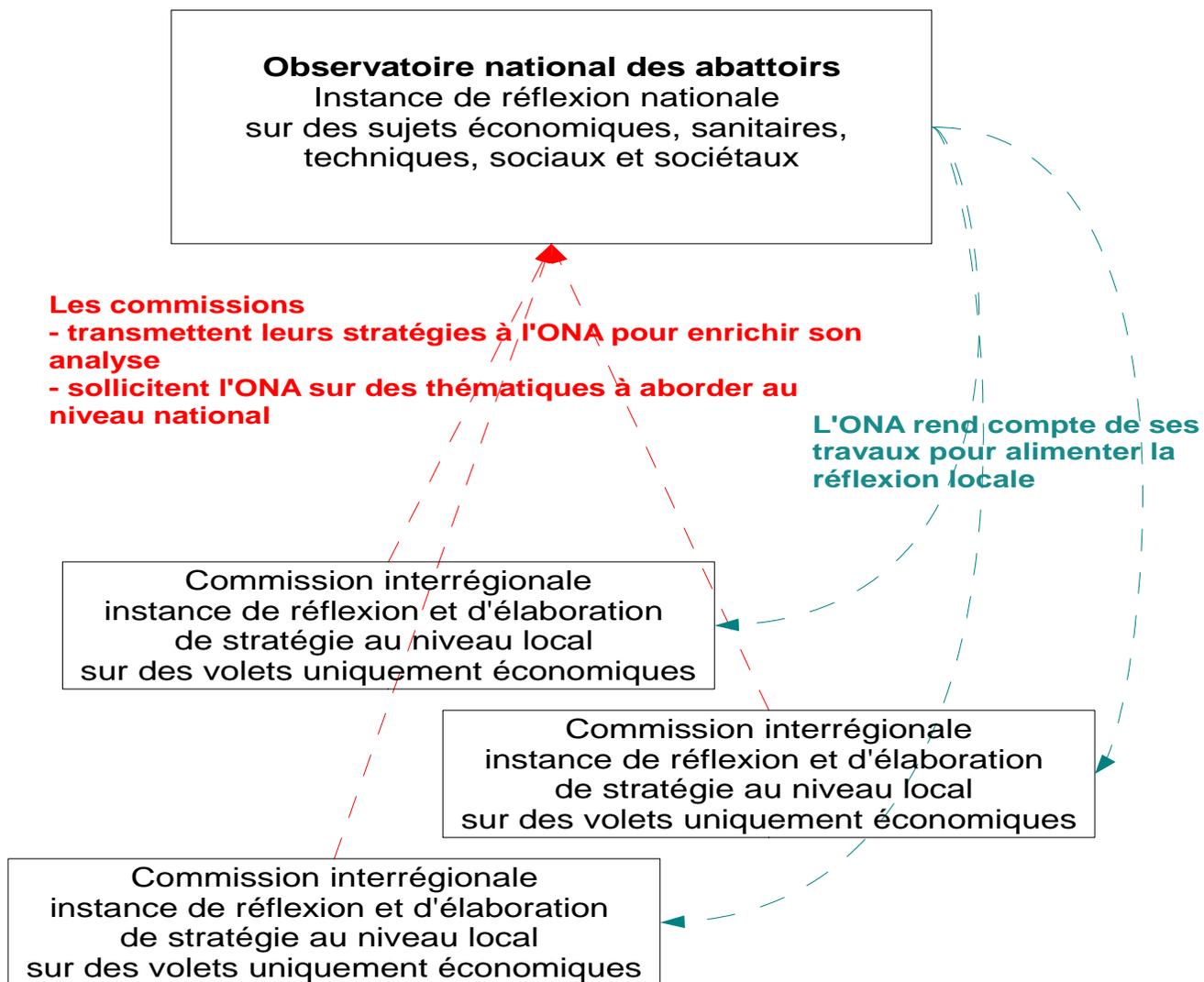
L'observatoire national des abattoirs est une instance nationale de réflexion, d'analyse et de proposition, composée:

- de représentants de l'ensemble des administrations concernées par la problématique des abattoirs ;
 - de représentants des professionnels des secteurs agricoles et agroalimentaires.
- **Instance dédiée à l'abattage sous toutes ses problématiques : économique, sanitaire, technique, social et sociétal**

Missions

- suivi de l'activité d'abattage en France au moyen d'indicateurs pertinents, analyse des évolutions et de leurs conséquences ;
 - analyse macroéconomique portant sur le territoire national
 - enrichie par les analyses des commissions interrégionales
- propositions d'orientations stratégiques dans le domaine économique, sanitaire, technique, social et sociétal.
- information et discussion des évolutions réglementaires et analyse de leurs conséquences ;
- suivi des audits ;
- expertise sur des questions d'ordre social, sociétal et éthique concernant l'activité d'abattage ;
- élaboration d'avis consultatifs en groupes de travail

Articulation ONA / commissions interrégionales



Parution de l'arrêté précisant la composition et les missions de l'ONA (arrêté 9 février 2012) ;

Base de données en cours d'élaboration qui regroupe :

- Données sanitaires SIGAL
- Données économiques
- Données de nature environnementale (ICPE etc)

Composition de l'ONA



- Respecter les termes de l'arrêté :
 - Pouvoirs publics : DGPAAT / DGAL / SSP / MEEDTL / DGFIP-Min Budget / DGCL – Min Intérieur / DRAAF / DDCSPP
 - Professionnels :
 - 5 production agricole
 - 2 mise en marché
 - 5 industries des viandes
 - 2 commerces et distribution
 - 2 interprofessions
 - Autres membres :
 - Collectivités locales
 - Salariés abattoirs
 - consommateurs
 - Experts en tant que de besoin

Composition de l'ONA



Proposition de composition des membres professionnels

- Production agricole (5) :
 - 3 FNSEA
 - 1 CR
 - 1 CP
- Mise en marché (2) :
 - 1 FFCB
 - 1 Coop de France
- Interprofessions (2) :
 - 1 Interbev
 - 1 Inaporc
- Industries des viandes (5) :
 - 1 SNIV
 - 1 FNICGV
 - 1 FNEAP
 - 1 FIA
 - 1 CNADEV
- Commerce et distribution (2) :
 - 1 CFBCT
 - 1 COOBOF
 - FCD?

V. Calendrier

- 7 février 2012 : parution des textes réglementaires pour la création des commissions et la nomination de leurs membres ;
- Printemps 2012 : 1^{ère} réunion comité pilotage ONA
- Fin 1er semestre 2012 : 1^{ères} réunions des commissions.
- Septembre 2012 : établissement du diagnostic partagé
- Automne 2012 : 2^{ème} réunion comité pilotage ONA
- Fin 2012 : élaboration des stratégies interrégionales